

Bulletin d'information municipal de Zellwiler

de **BIMZ**

**N°38
JUN
2015**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DENIS HEITZ - RESPONSABLE DE REDACTION : JEAN JACQUES SONNTAG
& CATHY ROSEFELDER - JOURNAL TIRE A 320 EXEMPLAIRES - IMPRESSION MAIRIE DE ZELLWILLER**

Un nouvel esprit de fleurissement



Fleurissement

Comme vous l'avez sûrement remarqué ce printemps, notre village s'est paré de jolies couleurs. La nouvelle équipe municipale compte dans ses rangs Fabien, un jardinier émérite, qui gère avec une équipe active et dévouée - Cathy, Josiane et Agnès - l'entretien et le

fleurissement des divers massifs et bacs. A leur actif, il y a plus particulièrement le réaménagement des plantations au carrefour route principale / rue verte / rue de l'Andlau. Il faudra juste un peu de patience pour laisser les jeunes plants se développer et pouvoir apprécier à sa juste valeur le changement. Ce carrefour a été embelli par l'installation d'un ancien pressoir, «retapé» par notre ouvrier communal et gracieusement offert par Jeanine et René SCHWENDER. Nous les remercions chaleureusement pour leur généreux don.



En bref, les conseils municipaux des mois de janvier, février, mars & avril

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales décisions prises aux cours des cinq derniers conseils municipaux. Pour un compte-rendu plus complet, nous vous invitons à consulter les procès-verbaux affichés aux endroits habituels.

Séance extraordinaire du 7 janvier 2015

Quatorze membres sont présents, un membre est excusé.

L'assemblée observe une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo.

Chasse : adjudication du 5 janvier 2015
Les Conseillers prennent connaissance du déroulement et du résultat infructueux de l'adjudication de la chasse communale le 5 janvier 2015 en présence de l'unique candidat – M Ch. Jung. Ils décident de réduire la mise à prix du lot unique de 18 000,- € à 16 000,- €, de réunir la Commission Consultative Communale de la Chasse le lundi 19 janvier 2015 à 9 h en mairie pour l'analyse des dossiers de candidature, de donner mandat à la commission de location si la mise à prix n'était pas atteinte lors de l'adjudication du 22 janvier et de solliciter séance tenante les offres du (des) candidat (s).

Séance du 19 janvier 2015

Treize membres sont présents, deux membres sont excusés.

Intervention de B. Medvedeff

B. Medvedeff présente le bilan des deux derniers concerts : Wood en novembre 2014 et Les Petits Chanteurs de St André de Colmar en décembre 2014. Pour le Concert d'Automne, 400 € restent à la charge de la commune (pm. billet à 8 €). Pour le Concert de l'Avant-Noël, le public est venu nombreux, mais le montant du plateau n'a pas permis de couvrir la totalité des frais de la Manécanterie. Il reste 50 € à la charge de la commune.

Il rappelle la présence d'Amplifive pour le Concert du Printemps, le 7 mars prochain, et propose pour le Concert d'Automne un contrat avec Aëlle.

Lotissement

Les travaux de plantations devraient débuter dès que le temps le permet.

Accessibilité des bâtiments publics

Le groupe de travail s'est rendu dans l'ancien local du Corps des Sapeurs-Pompiers afin d'appréhender le volume à disposition. Une première esquisse de l'avant-projet d'aménagement est analysée par l'assemblée.

Cimetière

Pour mettre en place un nouveau règlement, pour prévoir des travaux d'amélioration du cimetière ainsi que l'implantation d'un columbarium, d'un



Jardin du Souvenir et d'un Ossuaire. Le Maire suggère l'installation d'un groupe de travail composé de JJ Sonntag, Mmes Lamoot et Kauffmann, qui acceptent la proposition.

Arbres - taille et diagnostic

Le diagnostic sanitaire des 2 platanes a été effectué, la taille est programmée pour la fin du mois.

Bâtiments communaux

Les bâtiments communaux écoles, Foyer SocioCultuel, mairie, atelier, club-house, église seront équipés en détecteurs de fumée.

Chasse

Après avoir pris connaissance du pro-

cess-verbal de la commission 4C, les conseillers décident d'agrèer les candidatures de MM Christophe JUNG de Chatenois et Gérard RISCH d'Heiligenstein.

Logements communaux

les Conseillers s'enquièreent de la régularité de versement des loyers concernant les logements de la commune et décident de les maintenir sans appliquer de révision jusqu'au 31 décembre 2015.

Préparation du Budget Primitif 2015

Les premières notifications de dépenses à prévoir pour 2015 commencent à arriver, notamment les sommes dues au SDIS pour 2015, soit 16 726,82 € auxquelles il faudra rajouter l'allocation vétéranse.

Convention SPA

Sur proposition du Maire, les Conseillers à l'unanimité décident de reconduire la convention avec la SPA de Strasbourg.

Fitness en tournée

Les Conseillers à l'unanimité décident de réduire le montant de la location de 300 € à 150 € pour le 1^{er} semestre 2015.

Concert d'Automne

Suite à l'intervention de B. Medvedeff, les Conseillers à l'unanimité décident de valider la date du 7 novembre 2015 à 20 heures pour le Concert d'Automne, accepter la proposition d'accueillir Aëlle et ses musiciens ; inscrire la dépense de 1 200,- € au budget primitif 2015 ; fixer le prix du billet à 10 € et pour les moins de 12 ans à 5 €.

Urbanisme

La DDT67 a officiellement notifié la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme au 1er juillet 2015. Toutefois, la loi offre la possibilité d'établir une convention de transition dans laquelle peuvent être définies les modalités d'accompagnement vers le nou-

veau dispositif d'instruction. La durée de cette convention ne peut excéder un an après le 15 juillet 2015.

Le Maire rappelle l'intention manifestée par la commune d'adhérer à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique – création pilotée par le Conseil Général du Bas-Rhin – point 8 du Conseil du 15 décembre 2014.

Aire de Repos A35 – Stotzheim/Saint Pierre

Vu la demande de M le Maire de St Pierre invitant les communes de la Communauté de Communes Barr-Bernstein à prendre une délibération contre l'implantation d'aire de repos pour poids lourds entre Stotzheim et Saint Pierre, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de demander de reconsidérer l'emplacement de ces aires à un endroit éloigné des zones habitées et déjà pourvus partiellement d'infrastructures existantes (extension de l'aire de repos du Haut Koenigsbourg) et de soutenir l'action conjuguée des communes et de la Communauté des Communes Barr-Bernstein.

Fermages

Vu la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010, considérant que les fermages évoluent selon la variation d'un indice national, considérant que la méthode de calcul retenue pour les baux depuis le 11 novembre 2011 est l'application de la variation de l'indice par rapport à l'année précédente, vu l'indice de référence 100 en 2009, les Conseillers à l'unanimité décident de valider la méthode de calcul (méthode 1) appliquée et de régulariser avec les locataires par avenant récapitulatif le détail des parcelles mises en location conformément aux factures établies.

Divers

* Pour son 25ème anniversaire, le Crédit Mutuel CCM de l'Ungersberg se propose d'offrir 2 bancs par commune. L'assemblée souhaite les installer rue du Schlossgut près de la nouvelle aire de jeux.

* En 2015 ERDF procédera à la rénovation des toitures des 3 cabines hautes (transformateurs) sises dans la commune.

* Les festivités de début d'année sont fixées pour 2016 au 9 janvier pour la cérémonie des Voeux et au 10 janvier pour le Déjeuner de la Nouvelle Année.

Séance du 23 février 2015

Onze conseillers sont présents, quatre sont excusés.

Programmation culturelle 2015 – Intervention de B. Medvedeff

B. Medvedeff présente sa sélection - Unisoultrack, un groupe de Gospel pour le concert d'Avant-Noël.

Le montant du contrat d'engagement est de 750,- € qui sera réglé sur facture au nom de l'association du groupe. Les conseillers valident cette proposition.



Rue de l'Andlau – acquisition à l'amiable de terrains

Le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu en mairie M Lang (père) – en présence des deux adjoints – le samedi 21 février 2015. Il rappelle le projet de division présenté lors du conseil municipal du 17 novembre 2014.

Ce projet de division portait d'une part sur la pointe de la parcelle S3 n° 168 pour une contenance estimée à 208 m², et d'autre part sur la division de la parcelle communale S3 n° 316 - d'une contenance initiale de 35 m² -, distraite de 18 m².

Les Consorts Lang/SCI LDF acceptent l'offre de la commune d'un montant de 20 000 € pour 190 m² cessibles, auxquels se rajouteront les frais de notaire et accessoires à la charge de la Commune.

Les Conseillers à l'unanimité décident de valider l'acquisition à l'amiable, d'échanger les 18 m² distraits de la parcelle communale n° 316 et de demander au bureau d'études TOPOS de modifier le plan initial de l'aire de jeux.

Lotissement: Lot 5

Après en avoir délibéré, les Conseil-

lers à l'unanimité décident d'attribuer le lot n° 5 à M et Mme Cédric Hamm, d'inscrire M Tomrukcu Cihan en liste d'attente en première position et d'inscrire M Kursat Cali en seconde position.

Afin de permettre une implantation optimale du futur immeuble, vu le devis d'Eurovia, après en avoir délibéré, les Conseillers à l'unanimité décident d'approuver le devis d'un montant de 2 225,- € HT pour déplacer la citerne de rétention d'eau.

Accessibilité de la mairie

Les Conseillers prennent connaissance des propositions des architectes : esquisse, honoraires. MM Bruckert et Bulteau ont déjà travaillé pour la collectivité. Ils retiennent l'offre de M Christophe BULTEAU.

Ecole – accès sécurisé

Le Maire présente les 3 devis TTC pour la mise en sécurité des accès aux salles de classe : Burger Andlau 1 296,- €, Obrecht Obernai 2 268,14 €, Therm Elec 1 158,- €. Après en avoir délibéré, les Conseillers à l'unanimité décident d'approuver le devis de Therm Elec et de prévoir l'installation pendant les vacances de Pâques.

Bâtiments communaux : détecteur de fumée

Les détecteurs sont commandés, la livraison est prévue en mai.

Espaces verts

C. Rosfelder présente les propositions d'aménagement de F. Schoch



pour le croisement rue Principale & rue Verte, et les travaux de terrassement à prévoir.

La taille des platanes et des érables sera réalisée en semaine 10.

Concernant le platane près de la chapelle, considérant que l'état sanitaire de l'arbre nécessite d'une part une analyse en laboratoire afin d'en déterminer l'agent lignivore et d'autre

part une tomographie déterminant la gestion à appliquer ainsi que les travaux préconisés pour une bonne conservation de l'arbre, les Conseillers à l'unanimité décident de valider le devis de 720 € TTC .

Travaux de voirie 2015

Le Maire rappelle le 3ème volet du contrat de territoire dans lequel sont inscrits les travaux de voirie pour la rue Verte. Or avec la construction en cours des 16 logements du Carré de l'Habitat – Carré de l'Est, cette programmation paraît prématurée.

Aussi, en accord avec le Conseil Général et la Cté de Communes, le Maire propose d'y substituer les travaux au Domaine du Château de la rue Verte à la rue de l'Andlau.

Les Conseillers prennent connaissance des devis HT. Après en avoir délibéré, ils décident de retenir la proposition de VOGEL – Scherwiller pour un montant de 22 507,40 € HT et de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du contrat de territoire.

Presbytère: Attribution de logement

Les Conseillers prennent connaissance des demandes d'attribution de logement. Après en avoir délibéré, les Conseillers décident de retenir la candidature de Mme Violaine Ledoux.

Attribution de la chasse

Le Maire rappelle l'adjudication infructueuse du 22 janvier dernier, et l'attribution du lot unique au plus offrant, M Gérard RISCH de Heiligenstein pour un montant de 6 500,- € par an du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Location de parcelles communales

Le Maire propose à l'assemblée de louer des parcelles communales en fermage pour une contenance d'environ 4 ha afin d'assurer la conservation cynégétique de la chasse et permettre quelques cultures. Il a recueilli l'accord du nouveau locataire. Les conseillers valident cette proposition.

Estimateur de gibier

L'assemblée prend connaissance des deux lettres de candidature aux fonctions d'estimateur de gibier rouge. Les conseillers décident de retenir la candidature de M. Ulmer et de son suppléant.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Les Conseillers, à l'unanimité décident de ne pas user du droit de préemption pour l'immeuble 2 rue des Boulanger

Séance du 30 mars 2015

Lotissement

Les plantations de fonds de parcelle et le déplacement de la citerne de rétention des eaux pluviales du lot 5 sont achevés. Les mâts pour l'éclairage public sont commandés et seront de la même couleur que ceux de l'Espace de Loisirs.

La promesse de vente du lot 5 a été signée chez Me Polifke le 23 mars 2015.

Compte Administratif 2014 du lotissement

Le Maire quitte la salle du conseil et charge JJ SONNTAG de la présidence qui invite JF KLIPFEL en charge des finances de présenter les documents budgétaires. Le compte administratif 2014 est présenté comme suit :

* en section de **fonctionnement** les dépenses s'élèvent à **335 033,94 €** et les recettes à **1 154 002,41 €**.

* en section d'**investissement**, les dépenses s'élèvent à **317 365,75 €** et les recettes à **26 556,04 €**

* Le **résultat de l'exercice 2014** est de **+ 818 968,478 €** en fonctionnement et de **+ 290 809,712 €** en investissement.

* Le **résultat de clôture de l'exercice 2014** est de **1 350 729,07 €**

Les Conseillers adoptent le compte administratif 2014.

Le Maire rejoint les Conseillers, et les remercie de leur confiance.

Compte de Gestion du Comptable du Trésor 2014 pour le lotissement

JF KLIPFEL présente le compte de gestion du comptable du Trésor. Ce document retrace l'ensemble des mouvements, des opérations effectuées et écritures passées au courant de l'année 2014. Il est identique au compte administratif 2014.

Les Conseillers adoptent le compte de gestion 2014 du comptable du Trésor,.

Budget Primitif 2015 du lotissement

L'assemblée examine les propositions de dépenses et de recettes pour 2015 qui s'établit en section de fonctionnement, en dépenses à **180 000 €** et en recettes à **130 000 €**, vu le sur-équilibre des deux sections, Les Conseillers adoptent le budget primitif 2015.

Cimetière: aménagement & règlement

Une première proposition du règlement

- préparée par la commission - est présentée par JJ Sonntag.

L'assemblée débat également de l'aménagement paysager du cimetière, de la qualité des matériaux pour les allées, de l'emplacement du columbarium, de l'enlèvement des monuments des concessions non renouvelées, retournées à la commune ou abandonnées (l'intervention restant superficielle) pour une mise en valeur des pièces les plus représentatives.

Espaces verts & plantations

Afin d'améliorer la sécurité et d'assurer une meilleure visibilité au rond-point rue Principale – rue Verte, l'espace vert a été débarrassé des arbustes existants pour être réaménagé définitivement de manière plus économe en eau, en trai-



tements phyto-sanitaires et en interventions de l'agent (plantes moins gourmandes, graviers et minéraux).

Le pressoir offert par R. Schwender y sera déposé après une remise en peinture.

L'élagage des érables et des platanes a été effectué, et un échantillon du platane de la chapelle a été prélevé le 17 mars.

Ecole – sécurité

les travaux seront exécutés en semaine 14 par Thermelec pour la partie électrique et Meyer pour la partie menuiserie.

Travaux de voirie

Vogel de Scherwiller prévoit d'intervenir en mai pour la réfection de la chaussée et divers travaux au Domaine du Château.

Finances

* Le résultat de la vente de bois de chauffage du 17 mars est de 3 870,- €. La vente de bois d'oeuvre se tiendra le 14 avril 2015 à Bernwiller.

Budget 2015

Au préalable, JF Klipfel - chargé des finances - tient à faire le point sur les pertes de recettes pérennes à dater de 2015 : la baisse des dotations de l'Etat, celle des revenus de la chasse.

Budget Primitif

Il propose au Conseil d'attribuer les montants suivants pour les subventions 2015 qui seront versées notamment aux associations locales: Association foncière 2500€, Fabrique de l'église 150€, Les P'tits d'Zell 300€, MASFIT 15€, ONAC 30€, SHA DBO 30€, Souvenir français 50€, SRZ 400€, UNC 50€.

Taux d'imposition 2015.

Considérant qu'aucune hausse des taux n'a été appliquée depuis 2006, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les Conseillers par 5 voix contre et 10 voix pour décident d'augmenter uniformément les taux d'imposition de la commune pour 2015 de 2 %.

Compte Administratif et de gestion 2014

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 435 039,02 € et les recettes à 575 494,85 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 302 948,29 € et les recettes à 213 451,67 €

Le résultat de l'exercice 2014 est de + 140 455,83 € en fonctionnement et de moins 89 496,62 € en investissement. Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2014 sont de 140 455,83 € en fonctionnement, et de moins 1 022 427,73 € en investissement.

Les Conseillers adoptent le compte administratif 2014 ainsi que le compte de gestion 2014 du comptable du Trésor.

Budget primitif 2015

Les Conseillers adoptent le budget primitif 2015 par 14 voix pour et une abstention et le signent sans observations ni réserves.

Le Maire et les Conseillers remercient JF Klifpel et les membres de la commission des Finances pour le travail effectué.

Instruction des autorisations d'urbanisme

Les Conseillers à l'unanimité approuvent le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance.

Personnel communal

Après en avoir délibéré, les Conseillers à l'unanimité décident d'appliquer la revalorisation indiciaire de traitement avec effet au 1^{er} avril 2015 à Mme Elisabeth Parmentier.

Séance du 27 avril

Intervention de M. Jonathan Lavigne de la SCOP Algra d'Eichhoffen

Il répond aux interrogations des Conseillers au sujet de la construction d'un columbarium, d'un jardin des souvenirs et d'un ossuaire : sélection des modèles, assemblage et harmonisation des coloris, implantation des ouvrages,

Lotissement

La société d'aménagement TOPOS a transmis une proposition d'aménagement modifiée afin d'intégrer la nouvelle parcelle, de sécuriser l'accès au lotissement, d'optimiser l'aire de jeux, Les Conseillers débattent de la composition des jeux, des moyens de la mise en sécurité, du sens de circulation, ainsi que du lot 13 qui disposera du même aménagement d'entrée avec deux aires de stationnement à l'instar des autres propriétaires.

Cimetière

Suite à l'intervention de M. Lavigne, les Conseillers décident de retenir la proposition d'ALGRA pour un montant HT de 6 696,67 €.

Espaces verts & plantations

Les Conseillers prennent connaissance des devis pour la fourniture de végétaux vivaces qui permettront de réduire significativement le fleurissement saisonnier. Les Conseillers décident de retenir la proposition de Spiegel pour un montant HT de 660 €.

Accès sécurisé à l'école

Les travaux de mise en sécurité des portes d'entrée ont débuté. Après avoir constaté que les blocs de sortie de secours de l'école et du Foyer SocioCultuel ne fonctionnent plus, Thermelec les remplacera à raison de 60,- € HT/pièce, installation comprise. L'assemblée valide unanimement cette décision.

Travaux de voirie

L'entreprise Vogel de Scherwiller a prévu d'intervenir en mai ou en juin pour la réfection de la chaussée et divers travaux au Domaine du Château.

Aménagement de la mairie

L'architecte a déposé une première esquisse d'aménagement

Vente de bois

le produit de la vente des lots de bois d'oeuvre du 14 avril 2015 à Bernwiller est de 10 718,- €. Seul le lot de peuplier n'a pas été attribué.

Espace socio-culturel

De nouvelles défaillances apparaissent à l'Espace SocioCultuel : chauffe-eau, adoucisseur, alarme. Le Maire propose de compléter par un contrat d'entretien pour l'adoucisseur avec l'entreprise CILLIT.

La corrosion du chauffe-eau sera signalée à l'assurance de la commune dans le cadre de la garantie décennale.

Instruction

des autorisations d'urbanisme

Les Conseillers décident de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat.

Divers

* Le Conseil relève la présence de nombreuses déjections canines aux abords de l'Espace loisirs – parkings et espaces verts et plaine de jeux – ce qui ternit l'image de la collectivité notamment lors des manifestations et festivités se tenant au Club-house et à l'Espace SocioCultuel.

* C. Rosfelder rappelle les demandes faites par les délégués des parents d'élèves lors du Conseil d'Ecole du 26 mars 2015, n à savoir, « comment sensibiliser les habitants de Zellwiller aux problèmes de stationnements dangereux dans la rue principale? » et « Comment faire face à une pénurie de nourrices pour les enfants scolarisés à l'école communale? »

* Renaturation des cours d'eau : les travaux de plantations ainsi que l'excavation près de la Bruchmuehle s'achèvent. La réception des travaux est fixée au 29 avril. Le tas de terre sera stocké pendant 6 mois avant d'être réutilisé.

* ERDF signale l'entretien des réseaux par des survols d'inspection par hélicoptère entre le 1er avril et le 31 mai 2015.

* SRZ Puces 2015 : s'agissant de la mise à disposition de la cuisine & des toilettes de l'Espace SocioCultuel, les Conseillers à l'unanimité décident de ne facturer que les frais annexes.

* La Commune envisage de se porter candidate à l'édition Festival Clair de Nuit 2017.

* Les battues de chasse pour la campagne 2015-2016 sont fixées aux dates suivantes : 23 et 24 octobre 2015 - 11 et 12 décembre 2015 – 29 et 30 janvier 2016.

Circulation

A 35

Du lundi 1er au vendredi 19 juin 2015, la DIR Est va procéder à des travaux de réhabilitation de la chaussée de l'autoroute A35 « Voie Rapide du Piémont des Vosges » dans le sens Strasbourg vers Colmar.

Les travaux se situent entre l'échangeur n° 12 de Goxwiller et l'échangeur n° 13 de Zellwiller. Durant les travaux, la circulation dans le sens Strasbourg vers Colmar entre ces deux échangeurs sera fermée ; les véhicules circuleront alors sur une seule voie sur la chaussée opposée. Les automobilistes empruntant l'A 35 dans le sens Colmar vers Strasbourg circuleront également sur une seule voie.



Les bretelles suivantes seront fermées :

- échangeur n° 13 de Zellwiller, la bretelle de sortie venant de Strasbourg en direction de Zellwiller et la bretelle d'accès à Strasbourg en venant de Zellwiller
- échangeur n° 12 de Goxwiller, la bretelle d'accès à Colmar en venant de Goxwiller.

Des itinéraires de déviation seront mis en place.

RD 215

Les 9 et 10 juin 2015, l'entreprise Colas fera la réfection de l'enduit de la chaussée du RD 215 avec la traversée de Zellwiller. Colas stockera des gravillons au boulo-drome fin mai début juin.

Construction

La construction des maisons de Carré de l'Habitat avancent à grands pas ! Il y aura sous peu 16 appartements de réalisés, la plus grande densité de logements jamais construite à Zellwiller ...



Comcom

Avis de mise à disposition

Articles L. 5211-47 et R 5211-41 du Code Général des Collectivités Locales.

Il est porté à l'information du public que le RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BARR-BERNSTEIN relatif au 1er trimestre de l'exercice 2015 est tenu à sa disposition pour être consulté sur place au siège de l'EPCI* (57 rue de la Kirneck à Barr) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Par ailleurs, toute personne souhaitant le cas échéant s'approprier ce document, peut l'obtenir à ses frais aux conditions usuelles de reproduction des documents administratifs.

* Etablissement Public de Coopération Intercommunale (ndlr).

Code de la route



Rappel

Du point de vue du Code de la route (article R.417-10) le stationnement sur trottoir est un stationnement qualifié de "gênant" et toutes les voitures qui y stationnent sont en infraction et passibles d'une amende de 2ème classe (35€). Et lorsque le propriétaire est absent ou refuse d'enlever sa voiture, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites. Par contre, RIEN n'interdit à ces voitures de stationner sur la chaussée, sauf si un arrêté municipal l'interdit et dans ce cas, l'interdiction est matérialisée par un panneau ou une ligne jaune peinte sur la bordure du trottoir ou en bord de chaussée.

Urbanisme

Permis de construire :
le délai de validité passe de 2 à 3 ans

Texte concerné : Décret n° 2014-1661 du 29 décembre 2014.

Ce décret prolonge d'un an les délais de validité des permis de construire, mais aussi des permis d'aménager, des permis de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable. Le dispositif ne s'applique qu'aux autorisations en cours ou accordées en 2015 et aux autorisations ayant déjà fait l'objet avant le 30 décembre 2014 d'une prorogation. En pratique, cela signifie que les travaux devront commencer dans le délai de trois ans suivant la date de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et ne pas être interrompus pendant plus d'un an passé ce délai. A défaut, l'autorisation d'urbanisme sera caduque.

Anniversaires

En ce mois de mars 2015, deux de nos concitoyens ont eu l'honneur de passer un cap respectable sur l'échelle de la vie. Le 4 mars M. PFLEGER Gérard a franchi allègrement le cap de quatre-vingt printemps et le 29 M. PFLEGER René vaillamment celui de quatre-vingt cinq ans !



Chacun des jubilaires s'est vu honorer d'un panier garni offert par la municipalité à l'occasion d'une rencontre autour d'un verre de l'amitié haut en couleur et révélant de nombreuses anecdotes sur les jeunes (et moins jeunes) années d'antan.



Premier Mai

En cette année 2015, les muguetts furent bien arrosés ce jour du premier mai qui comme tous les ans rassemblait les agents de la commune et le Conseil Municipal pour une balade suivi du traditionnel barbecue. Après avoir installé une bâche à l'extérieur de l'atelier communal pour protéger les préposés aux grillades, une dizaine de courageux avec force parapluie et impers ont bravé la pluie incessante pour aller faire une marche de deux bonnes heures.



Au Bruchmuehle, exemple de renaturation sur l'Andlau en créant des méandres en parallèle au cours actuel



Le périple les a conduits dans le Bruch et en particulier une visite sur le chantier de la remise en eaux d'un bras mort de l'Andlau par la Comcom.

Bien au sec dans le hall de l'atelier, les participants ont dégusté les grillades accompagnées de diverses salades et crudités préparées par les membres à l'instar des desserts. Malgré le temps plus que maussade, l'ambiance fut réchauffée par la convivialité régnant chez les participants.



Malgré les aléas climatiques, tout le monde s'en retourna chez lui en ayant passé une bonne journée et dans l'espoir d'un temps meilleur l'année prochaine.

Co-voiturage

Le Conseil Général propose un nouveau site et lien : www.covoiturage67-68.fr

Manifestation à venir

21 juin	Tournoi de Pétanque des SRZ
26 juin	Fête de l'Ecole
12 Juillet	Marché aux puces des SRZ
14 août.....	Tournoi Vétérans des SRZ
19 et 20 Septembre	Journées du Patrimoine
7 novembre.....	Concert d'automne

Canicule

Activation de la veille saisonnière du plan canicule. La plate-forme téléphonique « canicule info service » au 08 00 06 66 66 (appel gratuit) ouvre le 1er juin et informe en temps réel sur l'état du niveau d'alerte. Ce service est accessible 24 heures /24, 7 jours/7 avec des messages pré-enregistrés de conseil pour se prémunir des effets sur la santé en cas de fortes chaleurs, en particulier pour les personnes fragiles.

En cas de déclenchement d'alerte liée à un épisode extrême de fortes chaleurs ou à des situations exceptionnelles, il faut permettre aux services de secours d'accéder au plus vite au domicile des personnes en danger. Il est donc nécessaire d'identifier les personnes vulnérables, isolées, âgées, handicapées . . . Nous incitons les personnes ayant connaissance d'une situation à risques de le signaler et celles souhaitant être inscrites sur le registre nominatif de la commune de contacter la mairie au 03 88 08 91 40.

Château d'eau, 2ème vague de restauration

Dans le cadre de la préservation de son patrimoine, le SDEA – Périmètre de Stotzheim et Environs engage des travaux de réhabilitation du château d'eau de Zellwiller d'une capacité de 600 m³. Ils consistent notamment en une réfection complète de l'étanchéité intérieure de la cuve de l'ouvrage et en la mise en conformité des accès.

L'opération nécessite la mise hors service du réservoir à compter du 1er juin 2015 pour une durée prévisionnelle de quatre mois. Durant cette période, les mesures techniques nécessaires seront prises pour assurer la continuité du service de distribution d'eau potable sur le Périmètre de Stotzheim, qui dessert les communes de Bourgheim, Eichhoffen, Goxwiller, Saint-Pierre, Stotzheim, Valff, Zellwiller. Des **variations de pression** pourront toutefois être ressenties par les abonnés ; elles ne devraient cependant pas avoir d'incidence particulière.

Le fonctionnement des installations est surveillé en permanence par un système de télégestion relié au SDEA. Tout dysfonctionnement est alors signalé immédiatement et peut être traité dans des délais très courts. Par ailleurs, **le prélèvement de débits importants d'eau ne sera pas autorisé pendant la durée des travaux**, à l'exemple des manoeuvres sur les poteaux d'incendie.

Pour toutes informations complémentaires ou pour signaler une anomalie de fonctionnement, vous pouvez contacter le SDEA au 03.88.19.29.19 en période ouvrée ou au 03.88.19.97.09 en dehors des heures ouvrées (contacts :

Philippe SCHAEFFER, Responsable Exploitation des ouvrages d'eau potable / Gilles ANSELM, Responsable Maîtrise d'oeuvre eau potable.).

Au cimetière...

Après la dépose des monuments funéraires en fin de concession, (réalisée par l'équipe municipale), les travaux de rénovation des allées ont démarré.



Fête des voisins

C'est à l'occasion de la fête des voisins, le vendredi 29 mai, que les habitants de la route de Barr se sont retrouvés pour partager un moment de convivialité. Plus d'une vingtaine d'adultes et quelques enfants ont répondu à l'appel lancé par Mme Forêt. La fête a pu être organisée grâce à Mme Burchi et à Mme Werck qui ont mis à disposition leur cour et tout mis en place afin que la fête se passe dans les meilleures conditions, même la météo est restée clémente ! Les voisins de longue date comme les nouveaux venus ont fait connaissance et ont échangé autour d'un buffet froid, composé des plats que chacun avait apportés. Cette fête fort sympathique s'est prolongée jusque tard dans la soirée et chacun est reparti le sourire aux lèvres. Je remercie Mme Werck et Mme Burchi pour l'organisation et tous ceux qui ont participé à cette "Fête des voisins", c'était une réussite. À l'année prochaine ?

Julie Forêt



Jardins, des trucs et des astuces

Végétaliser avec du Sedum pour moins désherber !

Le genre botanique Sedum regroupe de nombreuses variétés de petites plantes grasses. Généralement utilisées sur les toitures végétalisées ces plantes locales sont aujourd'hui de plus en plus utilisées comme des plantes couvre-sol. Sa petite taille et sa tolérance vis-à-vis des pressions urbaines (pollutions) lui permettent de s'implanter dans de nombreux endroits tels que des massifs, des infrastructures routières, aux pieds des arbres ou des murs, etc... Néanmoins, la mise en place nécessite de connaître tous les usages du site. En effet, ces plantes restent très sensibles au piétinement.

Ensemble, protégeons l'eau en Alsace !

Pour aider le jardinier, les macérations, purins et autres tisanes à base de végétaux sont des préparations naturelles permettant de renforcer les plantes et de les protéger contre les attaques potentielles des ravageurs ou des maladies. Par manque de temps, d'informations ou de confiance, de nombreux jardiniers ne les utilisent pas. Georges Macel, de l'écomusée d'Hannonville, nous explique toutes les spécificités de ces préparations naturelles. Dans vos jardins, potagers et massifs, les plantes peuvent être attaquées par de nombreux ravageurs et maladies. Selon le degré de perte que l'on accepte dans son jardin, nous pouvons agir de différentes manières pour soigner les plantes malades ou éliminer leurs ennemis. Les préparations naturelles à base de végétaux permettent de renforcer et protéger vos plantes des agresseurs potentiels.

Réponse à une agression de la planète

Avant de recourir à une intervention sur une plante, de quelque nature que ce soit, il est important d'observer le feuillage et les dégâts de l'agression. Une plante peut elle-même lutter contre un agresseur, c'est ce qu'on appelle le phénomène de compartimentation.

Lorsque «l'attaque» est détectée sur ses feuilles, la plante peut réagir de 2 manières :

- L'abandon cellulaire (1) : la plante décide d'abandonner des cellules (qui vont mourir) pour établir sa stratégie de défense. Dans ce cas, un halo noir se forme autour de la tache de l'agression. La pulvérisation d'une préparation naturelle permettra à la plante de se renforcer.
- La propagation de la maladie (2) : la plante ne détecte pas l'agression. Cette dernière va donc progresser sur tout le feuillage. Un halo jaune est alors visible autour de l'agression.

Dans ce cas, il ne faut pas apporter de préparations naturelles sur la plante, car celles-ci serviraient à faire progresser l'agresseur.



1 halo noir
2 halo jaune
Photos issues de la présentation de G. Macel

Les différentes formes de préparation

Il existe 4 formes de préparations naturelles. Pour toutes ces préparations, il est préférable d'utiliser de l'eau non chlorée (eau de pluie ou autre). Sauf exception, la plupart de ces préparations ne s'utilisent jamais pures car elles sont trop concentrées, il faudra les diluer pour éviter tout risque de brûlures des végétaux traités.

1. Macérations courtes à l'eau ou à l'huile

Les plantes sont laissées à tremper dans l'eau froide pendant une journée (végétaux hachés grossièrement).

2. Les infusions

Les fragments de plantes sont plongés dans l'eau froide. Puis l'eau est mise à chauffer.

La cuisson est coupée aux premiers frémissements de l'eau. Il faut ensuite laisser infuser (recouvert d'un couvercle) jusqu'à refroidissement, puis filtrer. Cette préparation doit être utilisée dans les 24h.

3. Les décoctions

La plante doit tremper dans l'eau durant 24h. Ensuite porter à ébullition l'eau et prolonger la cuisson 20 à 30 minutes à couvert. Laisser refroidir à couvert puis filtrer. Cette préparation doit être utilisée dans les 48h.

4. Les extraits fermentés (ou purins)

Choisir un contenant en plastique et le remplir d'eau. Y laisser fermenter une plante durant une période de 10 jours à un mois et demi. Filtrer la préparation, elle peut être conservée dans des bouteilles fermées remplies jusqu'au bord. Stocker à l'abri de la lumière, dans un endroit frais.

Les plantes indispensables

Plusieurs plantes sont indispensables et de nombreuses autres peuvent aussi être utiles :

* L'ortie : sous forme d'extrait fermenté. En pulvérisation foliaire, dilué au 1/50ème, est un stimulateur de défense naturelle. En arrosage du sol, dilué au 1/20ème il favorise l'activité des micro-organismes du sol qui sont essentiels au bon développement des plantes.

* La prêle des champs : sous forme de décoction. En pulvérisation, diluée au 1/20ème (pour 25g de prêle dans 1 litre d'eau), elle permet de renforcer le feuillage grâce à sa composition en silice et ainsi d'améliorer la résistance aux attaques des champignons.

* La consoude officinale : sous forme d'extrait fermenté. En pulvérisation foliaire au 1/50ème, permet de diminuer les carences et de renforcer la cuticule (couche protectrice des végétaux). En arrosage au sol, dilué au 1/20ème, permet de rééquilibrer la vie du sol.

* La Bardane : sous forme d'extrait fermenté. En pulvérisation (dilué au 1/50ème) ou en arrosage du sol (dilué au 1/20ème) elle permet de lutter contre le stress hydrique en période de sécheresse.

* Rhubarbe : pour faire fuir les pucerons et les limaces. Plonger 500 g de feuilles de rhubarbe hachées dans 3 litres d'eau et laisser macérer 24 heures. Utiliser non diluée en pulvérisation et répéter l'application.

* Tanaisie : pour lutter contre les rouilles. Faire infuser, à une température de 90/100 degrés, 20g de feuilles ou 10 g de fleurs sèches de tanaisie pour 10 l

d'eau froide. Utiliser non diluée en pulvérisation.

* Lavande : pour repousser les fourmis (assurant le transport des pucerons de plantes en plantes). Faire tremper 100 g de lavande dans un litre d'eau durant une journée. Faire bouillir 10 min. Utiliser non diluée en pulvérisation.

* Tomates : pour stimuler la croissance de plants potagers comme les haricots, les choux, les oignons ou les tomates. Laisser fermenter 100 g de feuilles de tomates dans 1 litre d'eau durant 3 à 4 semaines. Dilué au 1/20ème, il s'emploie en arrosage au pied des plantes.

Certaines préparations naturelles sont disponibles également en jardinerie pour ceux et celles qui ne souhaiteraient pas se lancer dans ce type de préparations !

Source : intervention de Georges Macel de l'Ecomusée d'Hannonville, 27 mars 2014 à Bossendorf
Information sur le sujet (liste non exhaustive)

- Ouvrages

Purin d'ortie et compagnie, B. Bertrand, JP Collaert, Eric Petiot, Ed. de Terran

Je prépare mes potions pour le jardin, S. Lapouge - B. Lapouge-Déjean, Ed. Terre Vivante

Purins et macérations, P. Nardo, Rustica éditions

- Site internet

Terre Vivante : <http://www.terrevivante.org/>

Rescensement citoyen obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Qui doit effectuer la démarche ?

soit l'intéressé en personne, soit l'un des parents, ou le tuteur légal.

Comment effectuer cette démarche ?

soit en se présentant en Mairie, muni des pièces indiquées ci-après

soit en ligne, sur le site **Mon Service Public**. N'oubliez pas de scanner et joindre les pièces indiquées ci-dessous.

Ce service est destiné aux **citoyens français résidant en France** et qui souhaitent réaliser en ligne leur recensement citoyen obligatoire.

Numérisez vos pièces justificatives au format PDF Connectez-vous sur mon.service-public.fr

Remplissez la démarche de recensement citoyen obligatoire

Joignez vos pièces justificatives numérisées.

Envoyez votre demande en ligne et suivez l'avancement de votre dossier sur mon.service-public.fr

Votre commune fera parvenir votre attestation de recensement par voie postale, ou en version numérisée dans le porte-documents de votre compte mon.service-public.fr.

(Prévoyez environ **15 minutes** pour réaliser cette déclaration en ligne.)

Pièces à joindre

Un justificatif d'identité

Carte nationale d'identité française en cours de validité (recto-verso)

Passeport en cours de validité (image ou photocopie de la double-page où figure votre photo)

Le livret de famille

Une carte d'invalidité dans le cas où vous voudriez être exempté de participation à la journée défense et citoyenneté.

Vieux papiers

Le prochain ramassage aura lieu du 29 juin au 4 juillet. La benne sera déposée à côté de l'atelier municipal.

Rentrée scolaire

Reprise des cours : mardi 1er septembre 2015

Bibliothèque

Comme tous les ans, la bibliothèque de Zellwiller va de nouveau vous proposer des animations tout au long de l'année.

Le samedi 18 avril 2015 la bibliothèque a fêté l'arrivée du printemps



avec une dizaine d'enfants. A cette occasion, ils ont fabriqués des fleurs, papillons, oiseaux qui picorent, moulins à vent etc., qu'ils étaient très fiers de pouvoir emmener à la maison. Le temps a passé très vite et certains auraient encore voulu continuer à bricoler jusqu'au soir.... Comme toujours, après l'effort, un goûter leur à redonner des forces pour le reste de la journée. Merci à tous les participants et aux mamans qui nous ont aidés à encadrer les enfants.

Après un essai réussi en 2014, les journées du patrimoine seront de nouveau fêtées à Zellwiller. N'oubliez pas de vous réserver le week-end des 19 et 20/09/2015. Après avoir fait un tour externe l'année dernière, nous découvrirons les monuments de Zellwiller, sous leur aspect historique

grâce à M. Gilles Stutter, mais de l'intérieur (église, mairie etc...), ce sera l'occasion de mieux les connaître. De belles découvertes en perspective à ne surtout pas manquer !

La bibliothèque fermera ses portes pour les congés d'été du 02/08/2015 au 28/08/2015 inclus

Pour se mettre dans l'ambiance de Noël, une animation surprise vous sera proposée le samedi 21/11/2015. Réservez la date sur vos agendas, vous ne serez pas déçus.

N'hésitez pas à venir découvrir votre bibliothèque qui est ouverte le mardi de 17h30 à 19h et le samedi de 10h à 12h. Si vous ne pouvez vous déplacer, les bénévoles seront ravis de vous apporter à domicile de la lecture ou de vous chercher pour que vous puissiez choisir les livres que vous voulez.

Vacances sportives pour les jeunes footballeurs

Pour la deuxième année consécutive, les clubs de football des villages du Piémont ont organisés ensemble durant les vacances scolaires leur stage de football du piémont. Bruno Wolgemuth, directeur sportif de Sports Réunis de Zellwiller a, en effet, réuni autour de lui, les éducateurs sportifs de de l'ES Stotzheim et du FC Valff. Cette équipe, épaulés par les bénévoles des SRZ, ont accueilli sur le complexe sportif de Zellwiller, près de 70 jeunes footballeurs âgés de 5 à 15 ans, soit du niveau débutant au niveau U15 en passant par les U11 et les U13.

Durant quatre jours, nos sportifs en herbe ont pu participer à divers ateliers: techniques de passes et de contrôle, le dribble et la frappe, la tête et la volée. Egalement au programme une sensibilisation à l'arbitrage et aux règles élémentaires du fair-play. Les participants ont également eu droit à une après-midi récréative au Trèfle de Dorlisheim avant d'aborder, pour le dernier jour, les différents tests de jonglages et autres parcours techniques. Des efforts récompensés par des médailles et de coupes au cours d'une cérémonie devant les parents. Une soirée conviviale autour de tartes flambées a clôt cette semaine sportive.

Rendez-vous a déjà été pris pour l'année prochaine.

Palmarès :

Gardiens : 1. Rosfelder Tanguy, 2. Nowakovsky Kévin, 3. Macor Maxime

U11

Vitesse : Alizon Paul, Parcours technique : Bastian Edgar, Jonglage : Schleiss Damien
Félicitation du staff : Costa Matéo, Grauffel Gabin, Charlier Loïc

U13

Vitesse : Hartoin Charles, Hoeffler Valérian, Jonglage : Kientzli Alexandre
Félicitations du staff : Bodein Anthony, Lucas Voegel, Habsiger Marc

U15

Vitesse : Quoi Antoine, Parcours technique : Peter Laurent, Jonglage : Denny Lucas

Débutants

Vitesse : Malie Clément, Parcours technique : Aaron Ieko, Jonglage : Frimmer Gaël
Félicitations du staff :
Schneider Johann , Fischer Florian, Buchri Jonas

Prix spécial aux filles : Léa Schnepf et Nowakowski Sarah

